

## DOSSIER CANDIDATURE CHANTIERS JEUNES MINEURS

La ville de St Genis Laval propose, à chaque période de vacances scolaires, aux jeunes de 14 à 17 ans, de réaliser un projet collectif ou individuel en apportant leur aide à la commune, en leur permettant de vivre une première expérience de travail à travers des missions telles que : bricolage, peinture, entretien, archivage,....

Le dossier de candidature est à déposer auprès de la structure Info-Jeunes.

### Critères à remplir :

- Résider dans la commune depuis au moins un an
- Être âgé de 14 ans minimum au 1<sup>er</sup> jour du chantier, jusqu'à 17 ans

### Pièces à fournir lors du dépôt du dossier :

- Copie de la carte d'identité/passeport
- Carte Vitale ou Attestation de la Carte Vitale du parent (où figure le nom du jeune )
- 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Fiche sanitaire de liaison (ci-jointe)

## BENEFICIAIRE DU DISPOSITIF

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age au jour du chantier : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## ENGAGEMENT

En s'inscrivant dans le dispositif porté par la Ville de Saint-Genis-Laval, le jeune s'engage à effectuer 5 demi-journées d'activités et à lire, signer et respecter la charte ci-jointe.

Tout manquement à cette charte entraînera l'exclusion temporaire du chantier et, si nécessaire, la rupture définitive du contrat.

Dans ces deux cas, le jeune ne percevra pas la rémunération prévue pour toute demi-journée de chantier non réalisée.

En contrepartie de la mission, la Ville versera une gratification de 100 € à la fin du chantier, soit 20€ par demi-journée effectuée.

## CHANTIER

### NATURE/ DATES/LIEUX

Nature : \_\_\_\_\_

Lieux : \_\_\_\_\_

Dates : \_\_\_\_\_

Horaires : \_\_\_\_\_

### STRUCTURE RÉFÉRENTE

Structure : \_\_\_\_\_

Référent : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### STRUCTURE INFO-JEUNES

Référent : Amine BENYOUNES

Téléphone : 06 28 93 32 45/ 04 81 10 71 33

Email : [abenyounes@mairie-saintgenislaval](mailto:abenyounes@mairie-saintgenislaval)

### AUTORISATIONS

Je soussigné(e) Mme, Mr \_\_\_\_\_

**atteste avoir pris connaissance de la Charte et autorise mon enfant à participer au dispositif Chantiers jeunes de la ville de Saint Genis Laval.**

Autorise la Ville de Saint-Genis-Laval à photographier ou filmer le bénéficiaire pour publication ou diffusion sur les différents supports de communication municipaux (Saint-Genis-Infos, site internet, newsletter, réseaux sociaux de la Ville, presse) sans contrepartie financière.

N'autorise aucune photographie ni film

Fait à Saint-Genis-Laval, le :

Le bénéficiaire

*Nom – prénom*

*Mention « lu et approuvé »*

*Signature*

Le représentant légal

*Nom – Prénom*

*Mention « lu et approuvé »*

*Signature*

Marylène MILLET

*Maire de Saint-Genis-Laval*

*Conseillère régionale*

*Auvergne-Rhône-Alpes*

**FICHE SANITAIRE DE LIAISON**  
(Dossier confidentiel)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... o Fille                      o Garçon

I/- **VACCINATION** (se référer au carnet de vaccination ou aux certificats de vaccination).

Vaccinations obligatoires	Oui	Non	Date des derniers rappels	Vaccinations non obligatoires	Dates
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-oreillons	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

**II/- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR**

Le mineur présente-t-il un problème de santé :    oui   o                    non   o

Si oui, préciser :

.....  
.....

**III/- RESPONSABLES DU MINEUR**

**Responsable légal :**

**Nom** ..... **Prénom** .....

**Adresse**.....

**Tel domicile** ..... **Tel portable** .....

**Tel travail** .....

**Adresse mail**.....

**Nom et téléphone du médecin traitant :**

.....

Je, soussigné(e) ....., responsable légal du mineur

.....

o déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les actualiser si nécessaire

o autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

A Saint-Genis-Laval, le .....

Signature du représentant légal

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES CHANTIERS JEUNES

La charte constitue un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous seront confiées ; il comporte des éléments indispensables au bon déroulement de votre chantier.

### 1. Ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous ; si j'arrive en retard, l'encadrant pourra ne pas accepter ma présence. Je préviens de mon retard en contactant soit l'encadrant dont le numéro de téléphone figure sur ma convocation, soit en appelant Amine BENYOUNES au 06 28 93 32 45.
- Je m'engage à respecter les horaires, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu (y compris durant le temps de pause).

### 2. Qualité des tâches

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par l'encadrant
- Je prends soin du matériel confié.

### 3. Comportement durant le chantier

- Je suis poli, correct et respectueux en toute circonstance, envers l'encadrant et les membres du personnel, et envers les autres participants du chantier

### 4. Neutralité et laïcité

- Durant mon chantier, je suis assimilé aux agents de droit public de la Ville, je m'engage donc à respecter les principes de neutralité et de laïcité (aucun port de signes religieux distinctifs).

### 5. Informations sur le traitement des données personnelles

- Les informations recueillies sur le dossier de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Saint-Genis-Laval pour l'étude de la demande, le versement de la gratification, et la fiche de présence journalière pour les dossiers retenus. La base légale du traitement est un intérêt public.
- Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services municipaux petite enfance jeunesse, finances et les structures concernées.
- Les données sont conservées pendant une durée de 10 ans (conformément à la réglementation en vigueur des Archives de France – préconisations DGP/SIAF/2014/006).
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

- Pour exercer ces droits ou pour toute autre question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données, par mail à [ecrire@mairie-saintgenislaval.fr](mailto:ecrire@mairie-saintgenislaval.fr) ou par écrit à Ville de Saint Genis Laval, 106 avenue G.Clémenceau 69230 SAINT GENIS LAVAL Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.